

de chaussures intervient maintenant pour 67% environ du marché canadien contre 63% il y a un an. Cette augmentation des importations a entraîné une baisse de la production et de l'emploi de 13%.

Les nouveaux quotas d'importation s'appliquent aux importations de chaussures de cuir de toutes provenances, et ont été imposées en vertu des dispositions de l'article XIX de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui prévoit des mesures spéciales de protection pour faire face au préjudice ou à la menace de préjudice dû à l'accroissement des importations. La quantité fixée est de 11 100 000 paires et ce chiffre représente les importations réalisées au cours d'une récente période représentative. Le quota s'appliquera parallèlement à l'actuel quota sur les chaussures en matières autres que le cuir et prendra fin le 30 novembre 1984. Il prévoit une augmentation de la quantité de base de 3% par an. M. Lumley a indiqué que les importateurs de chaussures devront soumettre des documents faisant état de leurs récentes importations de chaussures de cuir pour une répartition juste et opportune des quotas d'importation entre les importateurs canadiens. Un avis aux importateurs émis par la Direction générale des relations commerciales spéciales donne plus de renseignements sur les questions administratives pertinentes et les intéressés peuvent en obtenir des exemplaires en s'adressant aux bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale.

Tout en indiquant que la montée des importations a nécessité une autre période de réglementation, M. Lumley a souligné que le gouvernement a toujours la conviction que l'industrie de la chaussure est capable de restructurer et de moderniser considérablement ses activités de manière à pouvoir soutenir la concurrence internationale. A cet égard, il était heureux de voir que plusieurs entreprises demandaient l'aide de l'Office canadien pour un renouveau industriel. Il a affirmé qu'il était nécessaire que les différents secteurs de l'industrie coopèrent pour que l'industrie nationale demeure viable. Il a fortement incité tous les secteurs de l'industrie de faire tout leur possible pour encourager les Canadiens à acheter des chaussures de fabrication canadienne en produisant les chaussures de qualité à des prix concurrentiels que les consommateurs canadiens exigent. Il a aussi encouragé les détaillants à accorder davantage la priorité à la vente de chaussures de fabrication canadienne.